

# Réduire les pesticides en Vistrenque

(Espaces verts publics ou  
privés, parcs et jardins, jardins amateurs, collectivités, domaine  
routier...)

## Un nouvel animateur au Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières !

Lettre d'information  
Réduire les pesticides  
RPV n°9 /2014

Dans ce numéro

Du nouveau !

Page 1

Phytosanitaires: les  
sénateurs votent l'en-  
cadrement des usages  
non agricoles

Page 2

Journée technique  
« Objectif zéro phyto dans  
les espaces sportifs » en  
Languedoc-Roussillon le  
22 mai 2014

Page 3

Formation "Objectif  
zéro phyto dans nos  
espaces publics " les  
20 et 21 février

Page 4

L'équipe du Syndicat  
s'est enrichie depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2014, avec  
l'arrivée de son nouveau  
technicien Yann AUER :

Ses missions seront les  
suivantes :



- ⇒ l'animation de démarches qui visent la mise en place d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles en contexte non agricole. Il interviendra notamment auprès des collectivités pour les accompagner dans la limitation d'usages des pesticides sur les espaces publics ainsi que dans la mise en place de projets d'économie d'eau.
- ⇒ la gestion des réseaux de surveillance des nappes : suivi des niveaux piézométriques et de la qualité (nitrates notamment)
- ⇒ la sensibilisation du public grâce à l'organisation d'événements en faveur de la réduction de l'usage des pesticides, la rédaction et la diffusion de la lettre d'information "réduire les pesticides en Vistrenque" et la création et l'animation d'un réseau de gestionnaires d'espaces publics.

# Phytoprotecteurs : les sénateurs votent l'encadrement des usages non agricoles

Le 10 Novembre dernier, les sénateurs ont entamé le débat autour de la proposition de loi écologiste visant à limiter l'utilisation des produits phytoprotecteurs en France. Une première étape vers l'objectif de supprimer l'utilisation de pesticides en zones non agricoles.

Longtemps considérés comme une solution miracle contre les organismes nuisibles, les fongicides, herbicides et autres insecticides sont désormais à proscrire. Chaque année, ce sont environ 5000 tonnes de pesticides qui sont déversés dans les jardins, les parcs publics, les cimetières... 17 millions de Français utilisent ces produits en vue de protéger leurs fleurs ou leur jardin potager.

**Objectif de la proposition de loi : généraliser le principe de « zéro phyto » dans les zones non agricoles d'ici à 2022.**

Pour l'instant seules 10% des communes se sont engagées dans une démarche pour en terminer avec les traitements par pulvérisation de pesticides dans les jardins publics.

Le court texte de loi préconise plusieurs mesures dont une visant à interdire aux agents des collectivités l'emploi de produits phytoprotecteurs pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades accessibles au public, à l'exception des cimetières et des terrains sportifs d'ici à 2020.

Par ailleurs, la vente de pesticides aux particuliers, pour un usage non professionnel, sera prohibée en 2022, et non en

2020 comme le prévoyait le texte initial.

Cette loi poursuit un double objectif : préserver la santé humaine et protéger et valoriser la biodiversité.

D'après la sénatrice PS de l'Oise Laurence Rossignol, « Sept ans est un temps court pour que les entreprises s'adaptent. Mais c'est un temps long au regard de la poursuite de la dégradation de l'environnement. »

**Cette proposition de loi doit être présentée à l'Assemblée Nationale dans le courant du mois de janvier 2014.**



L'assemblée Nationale

# Journée technique «Objectif zéro phyto sur les espaces sportifs» en Languedoc-Roussillon le 22 Mai 2014 au Lycée Agricole de Rodilhan (Gard)



Stade de Rodilhan—Bermuda Grass (été)



Stade de Rodilhan—Bermuda Grass (hiver)



Les stades tout comme les cimetières sont des lieux publics où la réduction de l'usage des pesticides est difficile à mettre en œuvre compte tenu de leur fréquentation et des attentes des citoyens.

Aussi, l'entretien des terrains de sport est un véritable défi pour les collectivités qui souhaitent tendre vers le « zéro phyto ».

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières accompagne ses communes membres dans des démarches de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur leurs espaces publics. L'initiative « Objectifs zéro phyto dans les espaces sportifs » entre en compte dans les objectifs du Grenelle de l'environnement relayé par le plan Ecophyto.

Afin de sensibiliser les gestionnaires des espaces sportifs, les élus des collectivités et leurs partenaires techniques et financiers sur la gestion différenciée d'un stade et l'entretien alterna-

tif des stades, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières organise une journée technique « espaces sportifs sans pesticides ». Cette manifestation se déroulera

## le 22 mai 2014 à Rodilhan

dans l'amphithéâtre du Lycée Agricole de Nîmes-Rodilhan.

Des retours d'expériences de collectivités qui se sont engagées dans cette démarche et des conseils techniques seront présentés. Ce sera également l'occasion de découvrir la démarche de la commune de Rodilhan qui a su concilier la réalisation d'un nouveau stade à proximité immédiate de son captage d'eau potable et la préservation de celui-ci. C'est ainsi qu'un stade unique en France : implanté avec du Bermuda gras (Cynodon dactylon) a vu le jour. Cette graminée très concurrentielle nécessite très peu d'entretien et d'arrosage.

Le programme officiel de l'organisation de la journée sera publié prochainement.

# Formation "Objectif zero phyto dans nos espaces publics" les 20 et 21 février 2014 à Vauvert



Formation « zéro pesticide » (automne 2013)

**D**ans le cadre de la réflexion globale sur l'entretien et la gestion des espaces publics des collectivités, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, associé au CNFPT, vous invite à participer à une formation sur la gestion des espaces publics en « zéro phyto ».

Tous les utilisateurs de produits

phytosanitaires, y compris les usagers non agricoles sont concernés par la nécessité de préserver les ressources en eau qu'il s'agisse des milieux aquatiques ou des eaux souterraines.

## Les collectivités et les agents des services techniques ont un rôle d'exemplarité.

Ainsi nous proposons aux élus et personnels techniques deux jours de formation.

La première demi-journée destinée également aux élus. Elle a pour objet de les informer sur :

- l'état de la réglementation concernant l'utilisation des produits pesticides par les services communaux et les projets réglementaires visant à interdire leur usage pour certains utilisateurs,
- la formation obligatoire, ap-

pelée Certiphyto, pour les agents manipulant des produits phytosanitaires,

- le plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH)

Si vous êtes d'ores et déjà intéressé par cette formation, vous pouvez contacter le SMNVC au 04 66 88 83 14.



Formation « zéro pesticide » (automne 2013)